

Khalid ATLA SSI

Monsieur le Président.

son Haut Représentant à la délégation + présenta le rapport
félicité Grenada pour son introduction pétrié avec l'UPR

Le Royaume du Maroc se réjouit de pouvoir participer à l'Examen Périodique Universel de Grenada et salue les avancées réalisées par ce pays pour l'achèvement de sa transition démocratique, la mise en place des institutions démocratiques et le renforcement de l'État de Droit.

Néanmoins, la volonté d'agir du Gouvernement, se trouve confrontée à des défis, généralement liées à des enjeux de développement qui sont difficilement surmontables par les autorités, vu l'insuffisance de leurs capacités institutionnelles.

Monsieur le Président ;

Malgré l'incapacité de Grenada de devenir partie à tous les instruments, qu'il lui avait été recommandé de ratifier, pendant le premier Examen périodique universel la concernant, en 2010, ce pays s'était engagée à envisager de ratifier plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

salut
Dans ce contexte, le Maroc accueille avec satisfaction les efforts consentis par Grenada en vue de ratifier plusieurs des principaux instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, parmi lesquels la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le Maroc félicite également, Grenada pour avoir entamé un processus de réforme constitutionnelle, en 2013, visant à renforcer les dispositions constitutionnelles protégeant les droits de l'Homme, à mettre à niveau sa législation nationale, en vue de se conformer avec les principaux instruments internationaux des droits de l'Homme et à donner à ces derniers la primauté sur sa législation nationale.

Le Maroc note également avec satisfaction, l'adoption de la loi de 2010 sur la violence au foyer qui définit la violence intrafamiliale comme étant «tout comportement dominateur ou abusif qui porte atteinte à la santé, à la sécurité ou au bien-être d'une personne ou de tout enfant».

Le Maroc note avec satisfaction l'adoption de la loi de 2010 sur l'enfance, notamment, les mesures concernant la tutelle et l'adoption.

Le Maroc prend note de la demande d'assistance technique et financière adressée par Grenada aux organismes des Nations Unies, lors du premier examen périodique universel la concernant, notamment dans l'optique d'une invitation ouverte et permanente aux titulaires de mandats, au titre des procédures spéciales du Conseil, pour effectuer des visites à ce pays.

Monsieur le Président,

Tout en soulignant la responsabilité du gouvernement de promouvoir les droits de ses citoyens, les difficultés rencontrés par Grenada, sont généralement liées à des enjeux de développement, difficilement surmontables par les autorités, vu l'insuffisance de leurs ressources humaines et financières, malgré la volonté du Gouvernement de coopérer avec les instances internationales des Droits de l'Homme.

A cet effet, ces contraintes interpellent la responsabilité morale et solidaire de la communauté internationale à aider ce pays dans sa politique de renforcement des droits de l'homme. L'aide internationale est déterminante pour remédier à cette situation et assurer l'adaptation de Grenada aux exigences et aux normes internationales en matière des droits de l'Homme.

La Communauté Internationale se doit, donc, de soutenir ce pays et de lui apporter toute l'aide nécessaire susceptible de garantir les droits fondamentaux de ses citoyens et leur aspiration légitime au développement et à la sécurité humaine.

Pour sa part, le Royaume du Maroc est disposé à partager son expérience avec le Gouvernement ami de Grenada et lui apporter l'assistance nécessaire, en concertation avec ses autorités compétentes.

Je vous remercie Monsieur le Président.

est-ce qu'on a reçu un fax de Rabat disant cela?